

Image not found or type unknown



Création d'un site internet

Par **aurelie44000**, le **22/09/2012** à **00:25**

Bonjour,

Ma question est la suivante :

Diététicienne en exercice depuis 3 ans j'aimerais ouvrir un site web. Je souhaiterais notamment proposer des conseils aux internautes déjeunant à l'extérieur le midi. Pour cela j'aimerais conseiller des plats en particuliers que l'on retrouve dans des restaurants ou des boulangeries de ma région de manière précise.

Par exemple « boulangerie X : je vous conseille le sandwich au poulet qui est assaisonné au fromage frais plutôt que le sandwich au thon qui est assaisonné avec une mayonnaise » ou encore « restaurant Chez Maurice : Je vous conseille au niveau du menu de choisir plutôt la bavette grillé et les spaghettis au pesto plutôt que la côte de bœufs et le gratin de pomme de terre »

Est-ce que ce genre de post est possible ? suis-je dans l'obligation d'avoir l'autorisation des commerçant concernés ou plutôt simplement de les prévenir par courtoisie ?

Merci de votre réponse.

Par **antoine casanova**, le **05/10/2012** à **15:33**

Bonjour,

ce genre de post ne nécessite ni l'autorisation ni même l'information des commerçants, sauf par pure courtoisie.

Il vous faudra simplement être prudente concernant les propos tenus et éviter bien sur les dénigrements, la diffamation ainsi que les cas classiques de responsabilité éditoriale.

Si vous avez d'autres questions touchant au droit de la communication en ligne n'hésitez pas.